



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°17/2019

En séance du 8 octobre à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

### 1. RAPPORT DE LA COMMISSION EAUX POTABLES, EAUX USEES, ELECTRICITE & CAD (Président : Pascal Tornay)

- **Facturation** : Le Conseil règle différents problèmes inhérents à la facturation des eaux.
- **Inauguration du captage de Branche** : Le Conseil décide de planifier l'inauguration courant 2020 et de l'accompagner d'une campagne de communication sur l'eau.

### 2. RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE (Président : Urbain Gaillard)

**Nouvelles constructions, transformations, rénovations, démolitions et autorisations simples :**  
*le Conseil traite les dossiers suivants* : Marcel Heubrandner pour la construction d'un cabanon de jardin et pergola sur le garage à Branche d'en Bas.

**Aide à la rénovation** : le Conseil analyse le décompte final suivant : Gabioud Henri, pour l'isolation périphérique d'une habitation, parcelle n°3322/35 à Reppaz.

### 3. RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX ET BÂTIMENTS PUBLICS & ENTRETIEN DU TERRITOIRE (Président : Laurent Rausis)

- **Chemin des Bergers** : Le Conseil décide de supprimer définitivement le chemin supérieur pour des raisons de sécurité. Le nouvel itinéraire du tour des alpages sera balisé pour la saison estivale prochaine.
- **Auxiliaire saison d'hiver** : Le Conseil décide d'engager M. Joseph Lovey comme auxiliaire pour la saison d'hiver 2019-2020.
- **Filets pare-pierres La Rosière** : Le Conseil prend connaissance de la décision finale du Canton de subventionner la variante haute à l'orée de la forêt.

### 4. DIVERS

- **Naturalisation** : Dans le cadre de la procédure de demandes de naturalisation initiées par Madame et Monsieur Nathalie et Sébastien Briat, le Conseil leur octroie le droit de cité communal.
- **Fermeture des bals** : Le Conseil officialise les horaires de fermeture des bals : sous une cantine aux Ides et dans les locaux : fermeture à 4h00 (fin de la musique à 3h45) / au centre du village : fermeture à 2h00 (fin de la musique à 1h45 musique : 1h45 / fermeture : 2h00.

Séance levée à 18h20

Orsières, le 10.10.2019

L'Administration communale